

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-

DECRET N°74-328 du 5 décembre 1974

portant nomination de Commissaires aux Comptes à la Société Dahoméenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce (SODAIC).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU l'Ordonnance n°73-71 du 16 Octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de Gestion ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

SUR Proposition conjointe des Ministres des Finances, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Sont nommés Commissaires aux Comptes à la Société Dahoméenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce (SODAIC) :

MR. KOUSSE Alidou, Expert Comptable.

KILANYOSSI Isaac, Administrateur Civil.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,

Isidore AMOUSSOU

Capitaine André ATCHADE

Intendant Militaire de 3^e classe

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 DGF 2 IAA 1
DCCT-IGF-CNI-DB-DCF 5 SODAIC 4 Intéressés 2 JORD 1